


Zonage réglementaire : encart au 1/2500



Direction Départementale de l'Équipement
Alpes de Haute Provence
Pôle Risques Naturels et technologiques

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°2009-1876 du 15 septembre 2009

Commune de VOLONNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I, F, 1, 2 : inondations
B Zones de contraintes faibles	t, 3, 4 : crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
Y Zones sans contrainte spécifique	v, 5, 6 : ravinements et ruissellements sur versant
	g, 7, 8 : glissements de terrain
	p, 9, 10 : chutes de pierres et de blocs
	11, 12, 13 : retrait/gonflement des argiles (sécheresse)

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

--- Périmètre du zonage réglementaire au 1/5000
- - - - - Périmètre du zonage réglementaire au 1/2500

Réalisation : Alp/Géorisques Etablie le : Juin 2009 Echelle : 1/5000
Edition : Alp/Géorisques Modifiée le :